



Mairie de Najac
Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal
(article L 2121-15 du CGCT)

Date et heure de la séance :

Mercredi dix-huit décembre, vingt heures

Président :

M. Gilbert BLANC, maire de Najac

Membres du Conseil Municipal présents et représentés :

Membre du CM	Présent(e)	Représenté(e) par	Absent(e) excusé(e)	Absent(e) non excusé(e)
ANDRIEU Alain	X			
BARRES Isabelle	X			
BARTHEYE Pierre-Jean	X			
BLANC Gilbert	X			
CLOUZET Natacha	X			
DELERIS Suzanne	X			
GUIBAL Fabrice	X			
LAROUSSINIE Mathieu	X			
LE FLOCH Virginie	X			
MAZIERES Rémi		Gilbert BLANC	X	
MILLIAT Laurence	X			
POUX Charles	X			
RABAYROL Claude	X			
SOUVIGNET Jean-Régis	X			

Secrétaire de séance :

Madame Isabelle Barrès

Quorum : 8 (15 membres afférents – 14 membres en exercice)

Lecture par le Président de séance de l'ordre du jour de la précédente séance de Conseil Municipal et signature par lui et le secrétaire de séance du registre des délibérations (*art. R 2121-9 du CGCT*) ainsi que du Procès-Verbal correspondants à ladite séance.

Présentation de l'Ordre du jour de la présente séance de Conseil Municipal :

71/2024 : Délibération d'une aide en soutien à Mayotte ;

72/2024 : Décision modificative n°2 budget Commune;

73/2024 : Avance de trésorerie autorisé du budget communal vers budget annexe Assainissement;

74/2024 : Avenant au bail avec VVF ;

75/2024 : Plan de financement pour la révision du plan d'épandage des boues ;

76/2024 : Attribution du fonds de concours pour le projet « Aménagement et embellissement d'espaces publics en centre bourg comprenant leur végétalisation, l'installation

de jeux pour enfants et d'espaces pique-nique » - approbation du plan de financement modificatif ;

77/2024 : Renouvellement d'adhésion à l'association des Plus Beaux Villages de France ;

78/2024 : Adhésion au label des Communes Haltes de Compostelle ;

79/2024 : Convention de recherche de médecin généraliste ;

80/2024 : Participation à l'action « Elus Ruraux Relais de l'Égalité » et désignation de référents ;

81/2024 : Création de deux postes sur des emplois permanents ;

82/2024 : Création d'un poste sur un emploi non-permanent ;

83/2024 : Nomination d'un vacataire placier suppléant (marchés dominicaux) ;

84/2024 : Intégration des agents de la filière culturelle pour éligibilité au RIFSEEP ;

85/2024 : Modalités de mise en place du Compte Personnel de Formation à partir de 2025 ;

86/2024 : Renouvellement de l'adhésion au Centre de Gestion de l'Aveyron pour les dossiers d'invalidité et de retraité affiliés aux agents CNRACL ;

87/2024 : Renouvellement d'adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de l'Aveyron ;

88/2024 : Accord de principe sur l'installation d'une serre photovoltaïque sur des parcelles communales ;

89/2024 : Avenant au bail emphytéotique avec Aveyron Habitat à partir de 2025 ;

90/2024 : Lancement d'un marché public de fourniture pour le projet de réseau de chaleur ;

91/2024 : Constitution d'une entente intercommunale pour l'installation d'une fourrière/refuge sur Villefranche de Rouergue ;

92/2024 : Déclaration d'Intention d'Aliéner relative au Droit de Prémption Urbain.

Adoption des délibérations

part au vote	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0															

72/2024 : Décision modificative n°2 budget Commune;

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Suzanne Deleris présente ce point.
 On a besoin d'une décision modificative sur le budget communal En fonctionnement sur le chapitre 011, sur les charges à caractère général, on a besoin de plus de 62000 € que nous prendrons au chapitre 012, charges de personnel, de 12000 €. La dernière fois on avait prévu une somme mais finalement on n'a pas eu besoin de toute cette somme. Il n'y a pas de recette. Pour équilibrer on fera un virement à la section d'investissement en recette de - 50000 €.

- Dans les dépenses, l'opération 252 qui est de la requalification piscine -594783 €
- Dans l'opération 213 qui est pour l'église Saint-Jean plus 1000 €
- Dans le compte 203 qui correspond à des études plus 150000 €
- Dans le compte 21 28 l'aménagement de terrain plus 150000 €
- Dans le compte 232 qui est immeuble de rapport plus 100000 €.
- Dans le compte 2158 autre installation matériel et outillage plus 143783 euros

ce qui fait l'investissement à l'équilibre moins 50000 €.

Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														

Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0															
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**73/2024 : Avance de trésorerie autorisé du budget communal vers budget annexe
Assainissement**

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Suzanne Deleris présente ce point.

On a besoin de 50 000 € du budget principal car il y a un emprunt qui court encore par rapport au budget assainissement. C'est un budget qui est autonome et qui doit s'équilibrer par le biais des cotisations. L'emprunt arrivant au mois de janvier, et au cas où l'appel aux CTIS ne seraient peut-être pas arrivés au moment où l'emprunt tombera, on demande l'autorisation au maire de pouvoir rembourser cet emprunt.

Cet argent sera remis sur le budget principal dès que toutes les cotisations auront été payées.

Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0															

74/2024 : Avenant au bail avec VVF

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Suzanne Deleris présente ce point.

Etant donné qu'on a dû emprunter pour la 3^e tranche de travaux on est tenu bien sûr à revoir les loyers qui couvrent les remboursements d'emprunt.

Vous savez qu'un bail avait été signé le 03/09/2015. Il y a eu deux avenants depuis en fonction des emprunts qui ont été faits pour la tranche une et la tranche 2 donc ce bail (pour rembourser les emprunts) signé en 2015 pour 18 ans se terminait au 31/10/35. Mais avec les emprunts qu'on a dû faire, on vous propose de prolonger le bail jusqu'au 31/10/37.

Pour vous donner une idée des loyers demandés : 385489 € annuels jusqu'en 2034 et 200614 jusqu'en 37

Monsieur le maire précise que le principe est que le loyer du VVF correspond aux remboursements des emprunts que nous avons pour les travaux. On a effectivement recalé en fonction des dates et des nouveaux travaux de la tranche 3 qui devrait se terminer au plus tard en juin 2025.

Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														

Nombre de votants :14

Pour :14

Contre :0

Abstention(s) :0

75/2024 : Plan de financement pour la révision du plan d'épandage des boues

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Charles

Charles Poux présente ce sujet.

Plan d'épandage des boues de la station d'épuration correspondant à 4 tonnes de boues par an.

C'est une demande de subvention pour le projet. Le plan d'épandage de la station d'épuration des EAU usées à Najac devra être repris avant le futur épandage de 2026. La surface restant à disposition est devenue trop faible pour assurer la pérennité de l'épandage des boues donc la réglementation impose aux collectivités de réaliser un nouveau plan d'épandage dès lors qu'on rajoute plus de 30 % de la surface

initiale au plan d'épandage. Ce taux sera dépassé avec l'ajout d'une ou deux exploitations agricoles.

Ce plan coûte 4590 € ht accompagné à 50 % par l'agence de l'eau, le conseil départemental accompagne à hauteur de 20 % et le reste à charge de 30 % pour la commune.

Ce reste à charge prévisionnel correspond approximativement au coût des analyses de sol et boues qui auraient été à la charge de la commune en cas de simple avenant et donc sans subventions possible.

On vous demande l'approbation du plan de financement.

Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0															

76/2024 : Attribution du fonds de concours pour le projet « Aménagement et embellissement d'espaces publics en centre bourg, comprenant leur végétalisation, l'installation d'espaces de jeux pour enfants et d'espaces pique-nique- plan de financement modificatif

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Laurence Milliat présente un plan de financement de l'aménagement des espaces publics.

C'est pour l'attribution du fond de concours pour le projet qui rentre dans le cadre de l'aménagement, axe 4 du fond de concours d'Ouest Aveyron Communauté. Donc requalification et embellissement des espaces publics des centres bourgs et des hameaux pour lequel nous avons fait une demande de financement liée aux aménagements qu'on a fait dans le centre bourg. Le dossier est passé, il a été instruit au COPIL finance du 21 octobre, et la totalité des dépenses engagées n'ont pas pu être retenues. Certaines dépenses ont été retirées. Finalement il faut redélibérer puisque la comcom impose d'avoir une délibération, encore une fois, qui correspond exactement à ce qui va être retenu pour le fond de concours. Son montant sera de 4 502 € ce qui représente 45 % des dépenses éligibles retenues qui sont 10 004 €.

On vous demande d'approuver ce plan.

Mathieu Laroussinie demande des précisions sur la totalité des dépenses, on était sur 65000 €. Il y avait eu 4000 € de la région, 16000 € du département. L'état n'avait pas répondu et on s'est tourné vers Ouest Aveyron. Pour le moment, on n'a pas de réponse ?

Laurence Milliat répond que si, la réponse c'est qu'ils retiennent 10000 € de dépenses éligibles donc le montant de la subvention dans le cadre du fond de concours est de 4502 €

Mathieu Laroussinie demande la part communale.

Laurence Milliat répond que la part communale qui reste correspond à l'autofinancement après le fond de concours, soit 39 925€

Mathieu Laroussinie répond que symboliquement, bon parce que ça pour quelques centimes ça veut plus rien dire, mais je vais voter symboliquement contre, pour la simple bonne raison c'est que ce projet depuis le début pour moi il a été malmené, mal budgétisé, mal maîtrisé, puisqu'on est parti d'un dragon en 2020 à, place du faubourg qui était censé regarder, protéger le château, mais on avait pas, bien sûr, fait attention à la volonté de l'ABF à du coup un budget également de 64000€. En mars/avril 2021 on se rend compte qu'on a besoin de l'ABF, qui au final ne veut pas du dragon. Ca nous renvoie en décembre 2022, le budget est à 52000 € en 2022 part communale 18000 € et on se rend compte en juillet 2024 dernier conseil où on a parlé de ce sujet qu'on était plus à 18000 € de part communale mais à 44 moins les 5000 € à peu près environ. Donc pour moi, c'est à l'image du projet piscine. On lance les travaux, on demande les subventions après. On n'a pas les subventions ce serait bien de maintenant arrêter un peu de mettre la charrue avant les boeufs, parce qu'après, c'est bien d'investir de l'argent mais être sûr ! Parce que c'est pas votre argent, c'est l'argent des Najacois ! Et alors je sais je sais que tu vas me répondre Laurence, que c'est mon combat les aménagements ! Non ! Mon combat c'est juste de maîtriser les budgets, maîtriser l'argent des Najacois. C'est ça mon combat voilà !

Laurence Milliat répond, d'accord, donc merci Mathieu je suis pas surprise de ton intervention puisque systématiquement quoi que je présente j'ai droit une petite intervention de votre part je t'ai écouté maintenant écoute-moi s'il te plaît. Donc merci Mathieu pour ton intervention très intéressante. Donc on va prendre le temps de répondre. Déjà dès le début tu dis "sans prendre en compte les demandes de l'ABF" faux c'est faux ! puisqu'on l'a reçu dès le début à la mairie, y a des témoins enfin ! J'en ai marre que tu racontes n'importe quoi, en fait, Mathieu, tu vois ! Donc là c'est toi qui me traite de menteuse ?

Gilbert Blanc informe que nous avons eu l'accord de l'ABF sur le fameux dragon là il était d'accord au départ, et c'est lui après qui nous a fait changer de cap

Laurence Milliat répond qu'on a travaillé avec lui dès le début ! on a bien compris qu'il fallait travailler avec l'ABF

Gilbert Blanc dit je ne sais pas si tu sais comment marche les financements et les demandes de financement. Mais c'est jamais acquis et on est tout le temps, on le voit, le nombre de délibérations qu'on doit prendre sur le même sujet souvent c'est jamais acquis ! Alors oui ! ça coûte plus que prévu à la commune. Mais moi j'estime que le fleurissement qui a été fait, a été une réussite. Tous les enfants sont très contents, tous les enfants s'amuse dessus, y compris les tiens je les vois souvent et c'est très bien c'est fait pour ça donc aucun regret...

Mathieu Laroussinie répond que c'est pas le regret des jeux ou de la végétalisation, bien au contraire Gilbert ! moi je suis à 100 % pour les jeux.

Laurence Milliat répond que par rapport à l'argent des Najacois etc, sache qu'on en est très conscient que on ne gère pas du tout la commune en se disant qu'on s'en fiche royalement de l'argent des Najacois. Je pense qu'il n'y a pas de problème de ce côté-là. Par rapport à ce projet si tu as bien suivi les choses, si tu es vraiment assidu dans le suivi des dossiers tu auras remarqué qu'au début il s'agissait simplement d'installer des jeux sur l'esplanade, ensuite ce projet a été étendu pour avoir des jeux, à la dent creuse qui a été

renommé depuis, à l'église, ainsi que des plantations d'arbres, une tonnelle, des tables de pique-nique, donc effectivement le budget a été plus conséquent, mais ils semblent faire l'unanimité. L'ABF lui-même a reconnu que c'était un projet très réussi.

Mathieu Laroussinie répond que l'ABF est très content qu'il n'y ai pas eu un dragon. La végétalisation avait une part de 5000€, vous aviez besoin d'avoir des subventions de Ouest Aveyron, donc vous avez augmenté et créé cette végétalisation qui n'était pas au projet au départ. C'était essentiellement sur les 65000€. il y avait 40000€ de jeu et 5000 € de part végétalisation.

Laurence Milliat rétorque que c' e s t parce qu'on a augmenté les choses il a eu toute la mise en place de l'irrigation avec la citerne il y a eu des travaux qui ont été fait là-dessus qui vont permettre d'irriguer, de faire des économies sur les pots de fleurs qu'on renouvelle grâce aux vivaces. Les annuelles coûtaient plus de 2000€.

Mathieu Laroussinie dit je suis satisfait des jeux, mais c'est un budget mal maîtrisé...

Fabrice Guibal intervient et répond que juste pour exemple, vous étiez prêt à foncer sur l'épicerie. Vous n'avez pas travaillé sur le budget et n'aviez pas connaissance des subventions de la Région ou du département. Et vous étiez prêt à préempter pour un projet sur lequel vous n'aviez rien. Quelque part tu nous accuses, mais sur le projet épicerie il n'y avait aucun chiffrage. Vous êtes les premier à dire qu'il faut aller vite, mais les projets ça prend du temps.

Mathieu Laroussinie répond que pour l'épicerie, tout était calculé, cadré et ce n'était pas un projet "épicerie", mais un projet avant tout, immobilier, pour créer des appartements et louer un fond de commerce. Après, vous avez pris les choses en main, c'est passé différemment. C'est comme ça.

Gilbert Blanc conclue et propose de revenir à l'ordre du jour et de voter

Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	*	*	*	*	*	*	*		*	*	*	*		*
	contre								*					*	
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														

Nombre de votants :14

Pour :12

Contre :2

Abstention(s) :0

77/2024 : Renouvellement d'adhésion à l'association des Plus Beaux Villages de France

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Suzanne Deleris présente ce point.

Le label Najac « plus beau village de France » accordé par la commission qualité doit être à nouveau voté. Aucune réserve, simplement des recommandations, comme faire attention aux façades ou, de bien mettre le label sur tous les documents. Il est reconduit pour 5 ans.

Vous devez accepter le classement et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement d'adhésion.

Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0															

78/2024 : Adhésion au label des Communes Haltes de Compostelle

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Natacha Clouzet présente ce point.

Cette délibération annule et remplace la délibération 53/2024 prise lors du Conseil du 4 juillet dernier parce qu'il y a des mises à jour qui ont été apportées notamment sur la feuille de route 2025-27. Il s'agit de l'adhésion au label commune Halte chemin de Compostelle en France de l'Agence Française des chemins de Compostelle et depuis jeudi dernier donc nous avons eu la réponse de la labellisation de la commune et il ne manque que la délibération pour pouvoir boucler le dossier.

La commune de Najac est adhérente depuis 1997 à l'Agence Française des chemins de Compostelle.

Elle est traversée par l'un des itinéraires contemporains de Saint-Jacques, le chemin Conque-Toulouse.

La commune possède un riche patrimoine, comme tout le monde le sait, plusieurs sites sont ouverts à la visite ou valorisés tel que l'église Saint-Jean, le pont Saint-Blaise qui depuis le Moyen-âge permet aux pèlerins vers Compostelle de franchir l'Aveyron en toute saison... De nombreux services sont également attendus par les cheminants : des commerces

Dans le cadre de sa mission de développement, la SPL nous accompagne et a

proposé son aide à la commune pour être labellisée. Elle a pris aussi des engagements du côté de l'office de

tourisme comme la mise à disposition de documents spécifiques : l'accueil dédié au pèlerin,

l'accompagnement des hébergeurs à se labelliser accueil Compostelle... Tout ça s'ajoute à la promotion

globale de la destination Bastide des gorges de l'Aveyron, grand site d'Occitanie. Avec, et pour la commune

de Najac l'ASPL aussi a préparé le rapport demandé par l'Agence des chemins de Compostelle en vue de la

labellisation. Sur la base de cet exposé et des documents annexés il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- le règlement,
- la charte des engagements,
- le diagnostic de la commune
- la feuille de route et le gant pour Najac
-

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de Najac et l'Agence Française des chemins de Compostelle, dans le cadre du label commune halte chemin de Compostelle en France, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent et à procéder à toutes les formalités nécessaire au processus de labellisation.

Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0															

79/2024 : Convention de recherche de médecin généraliste

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Alain Andrieu présente ce point :

Nous recherchons un médecin depuis le début du mandat et avons étudié plusieurs solutions.

Nous donc avons contacté une société prestataire pour prospecter en Europe et vous propose de signer une convention avec elle. J e vous rappelle que la mission de cette société consiste à prospecter en Europe un médecin généraliste, candidat à une installation en France, à faire les démarches administratives pour la reconnaissance en France de la qualification du médecin, organiser l'apprentissage de la langue et la connaissance de la France, Culture, gestion administrative, réglementation... constituer et déposer le dossier d'inscription auprès du conseil de l'ordre des médecin vérifier les documents et accompagner le candidat auprès des diverses instances administration française pour la validation et la confirmation de son droit d'exercice sur le territoire national. En cas d'échec de l'installation et du départ du ou des médecins dans l'année suivant la prise de fonction la Société s'engage à rechercher et à installer un nouveau médecin, entièrement à ses frais et sans donner lieu au versement de nouveaux honoraires.

La rémunération s'établit à 16700 € HT

Gilbert Blanc précise que nous avons eu plusieurs sollicitations et avons choisi celle-là car cela fait 18 ans qu'ils font ça, et nous avons appelé des communes qui en sont satisfaites.

Mathieu Laroussinie demande si il faut payer une partie de la somme au démarrage de la recherche ? c'est combien déjà ?

Alain Andrieu précise que c'est 8 000 € HT

Mathieu Laroussinie répond d'accord et s'il venait à partir dans un an il se réengage à chaque fois ?

Alain Andrieu acquiesce.

Mathieu Laroussinie se demande si vous n'avez vous pas peur que ça fasse concurrence avec les médecins de La Fouillade et la MSP

Alain Andrieu répond : j'entends beaucoup d'écho sur la MSP, mais le besoin de médecin est trop important sur le territoire

Alain Andrieu précise que les internes n'ont pas envie de travailler comme le docteur Rives, mais cette société cherche des médecins étrangers qui travaillent à l'ancienne.

Mathieu Laroussinie répond qu'il a croisé des élus de La Fouillade qui sembleraient avoir trouvé des médecins par le biais de professionnels locaux qui ont mis des annonces. Une dernière question, si la société a du mal à trouver un médecin, ça peut arriver, est-ce qu'ils nous remboursent les 8000 €

Alain Andrieu répond que non, c'est indiqué dans le contrat. La société s'engage, tant qu'elle n'a pas trouvé de médecin, à continuer ses recherches

Mathieu Laroussinie demande quel est le délai pour trouver ?

Alain Andrieu répond 6 mois

Claude Rabayrol souligne que les vétérinaires mutualisent, pour les médecins c'est pareil. Il faudrait aider La Fouillade, pour qu'on ait des médecins fixes par canton.

Alain Andrieu signale que la donne a changé pour les médecins français, qui ne veulent plus travailler autant d'heures que les anciens. Mais cette société va chercher des médecins étrangers qui travaillent à l'ancienne !

Fabrice Guibal signale que dans les retours qui nous ont été fait, sur les autres communes, il y en a pas mal qui sont installés sur les communes Aveyronnaise à Villecomtal, à Cransac... et justement au contraire ils ont tendance à même trop travailler et à leur dire justement prenez des vacances, partez voir votre famille c'était un peu ce qu'il nous disait...

Claude Rabayrol répond que à La Fouillade, par le biais de praticiens espagnol, ils ont trouvé deux médecins espagnol pour zéro euros

Alain Andrieu répond qu'il ne pense pas que ça ait coûté zéro euros car la personne qui s'occupe des dossiers est rémunérée par la mairie.

Claude Rabayrol répond qu'il n'a pas la même information

Alain Andrieu répond que de toute façon, La Fouillade c'est une MSP, rien à voir avec nous, ce sera un libéral tout seul.

Gilbert Blanc conclue et met cette proposition au vote															
Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	*	*	*	*	*	*	*		*	*	*	*		*
	contre														
	abstention								*					*	
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :12 Contre :0 Abstention(s) :2															

80/2024 : Participation à l'action « Elus Ruraux Relais de l'Égalité » et désignation de référents															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															
<p>Laurence Milliat présente ce point :</p> <p>Il s'agit de participer en binome avec Natacha Clouzet à l'action proposée par l'AMF pour lutter contre les violences faites aux femmes et les inégalités en milieu rural. Il faut savoir que selon un rapport d'information sénatoriale concernant les conditions de vie de femmes vivant dans les milieux ruraux, la moitié des féminicides se produisent en milieu rural, alors que ces zones ne sont occupées que par un tiers de la population. Le projet de la MRF se décline autour de trois axes socles adaptés, en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau, la désignation d'élus référents au niveau départemental, d'un élu ou d'une élue référente au niveau départemental, et l'identification des élus volontaires pour être relais de l'égalité au niveau du conseil municipal.</p> <p>La formation des élus relais à la lutte contre les violences faite aux femmes et contre toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite spéciale élu, la mise en place et l'animation d'un réseau au niveau infra départemental, départemental et national, groupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine, afin de renforcer les synergies locales par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les Centres d'Information sur les Droits des femmes et des familles - les familles rurales et association solidarité femme <p>Le rôle de l'élus en proximité sera celui de relais, c'est à dire accueillir la victime et l'orienter vers les structures spécialisées. Pour se faire les élus relais bénéficient donc d'une formation.</p> <p>Il s'agit donc pour le Conseil Municipal de se prononcer sur le soutien de cette action en désignant les élus, Laurence Milliat et Natacha Clouzet comme référentes.</p>															
Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS

Sens des votes	Pour	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
<p>Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0</p>															

81/2024 : Création de deux postes sur des emplois permanents															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															
<p>Laurence Milliat présente ce sujet :</p> <p>il s'agit du renouvellement de 2 postes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - adjoint territorial du patrimoine : 28h hebdomadaire - placier des marchés pour 10h 															
Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0															

82/2024 : Création d'un poste sur un emploi non-permanent															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															
<p>Laurence Milliat présente ce sujet :</p> <p>Il s'agit du recrutement (renouvellement) d'un poste non permanent</p> <ul style="list-style-type: none"> - agent d'entretien des parties communes des immeubles communaux et des logements locatifs : 4h hebdomadaire 															
Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0															

83/2024 : Nomination d'un vacataire placier suppléant (marchés dominicaux)															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															
Laurence Milliat présente ce sujet : Il s'agit du recrutement d'un poste de vacataire de remplacement pour les marchés dominicaux. Il ne travaillera pas, sauf demande expresse du maire, les dimanche. Il faut juste délibérer pour être prêt au cas où.															
Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0															

84/2024 : Intégration des agents de la filière culturelle pour éligibilité au RIFSEEP ;

Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															
<p>Laurence Milliat présente ce point :</p> <p>Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions des suggestions de l'expertise et de l'engagement professionnel est appelé à être modifié. En fait, c'est un dispositif qui est mis en place pour qu'au niveau de la fonction publique territoriale, en tout cas, il y ait une possibilité de prise en compte de la valeur professionnelle en fonction de ces éléments, afin d'avoir une petite marge de manœuvre sur la rémunération. A ce jour, les agents de la filière culturelle n'étaient pas inclus On vous propose donc d'intégrer les agents de la maison du gouverneur (emplois désormais pérennes) au RIFSEEP</p>															
Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0															

85/2024 : Modalités de mise en place du Compte Personnel de Formation à partir de 2025															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															
<p>Laurence Milliat présente ce sujet :</p> <p>Le CPF n'est pas instauré d'emblée dans les collectivités locales, c'est à chaque commune de faire le nécessaire.</p> <p>On avait délibéré en 2022 pour une mise en place en 2023 en expérimental,. On vous propose de le renouveler pour les années suivantes à hauteur de 1000 € par an et par agent, dans la limite de 3000 €/an, soit 3 agents/an.</p>															
Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															

Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
----------------------------	----	----	-----	----	----	----	----	----	-----	----	----	----	----	-----

Sens des votes	Pour	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0															

86/2024 : Renouvellement de l'adhésion au Centre de Gestion de l'Aveyron pour les dossiers d'invalidité et de retraité affiliés aux agents CNRACL															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															
Laurence Milliat présente ce point : On a l'appui du centre de gestion de l'Aveyron pour toute question relative aux ressources humaines. Le centre propose un service d'accompagnement pour les dossiers de retraite et d'invalidité, pour les personnels affiliés au régime CNR. Il y a une convention, entre le centre et la commune, qui est établie pour 3 ans(jusqu'en 2026) . On vous demande de renouveler l'adhésion au service et d'autoriser le Maire à signer la convention, à procéder à son exécution, à signer tous les actes y afférents. Qui est pour ?															
Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS	
Sens des votes	Pour	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0															

87/2024 : Renouvellement d'adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de l'Aveyron

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Laurence Milliat présente ce point :

La commune doit décider de l'adhésion au service de médecine professionnelle du centre de gestion de l'Aveyron pour une durée de 3 ans, et on autorise le Maire à signer la convention à compter du 1er janvier 2025.

Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0															

88/2024 : Accord de principe sur l'installation d'une serre photovoltaïque sur des parcelles communales

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Gilbert Blanc présente ce point :

Je vous consulte aujourd'hui non pour décider de l'installation de la serre mais pour obtenir votre accord afin de mener les études sur sa faisabilité.

Le projet est de réaliser à la Rivière, sur une partie des parcelles communales louées aux Jardins de la Rivière, un hangar de 3400 m² entièrement recouvert de panneaux photovoltaïques.

Ce bâtiment permettrait de faciliter et garantir la production de légumes et de contribuer à la transition énergétique avec une centrale photovoltaïque de 353 KWc. (*KWc = puissance maxi dans des conditions optimales*)

Plusieurs sociétés ont été démarchées par les maraîchers et l'une d'entre elles Watt and Co, semble intéressée et nous demande de délibérer avant de lancer des études plus approfondies.

En fait cette société s'appuie sur des financeurs privés qui se rémunèrent sur la vente d'électricité.

Nombre de votants :14
Pour :13
Contre :0
Abstention(s) :0

90/2024 : Lancement d'un marché public de fourniture pour le projet de réseau de chaleur

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0															

90/2024 - Echange de domanialité avec le Département pour le pont Saint Blaise
Adoptée : Non votée
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :
<p>Gilbert Blanc présente ce point :</p> <p>Depuis plusieurs années et particulièrement suite aux dégradations sur le pont St Blaise qui ont qui ont tant fait parler l'année dernière lors de sa remise en état, nous sommes en discussion avec les services du département afin de limiter les dégâts causés par les automobiles et il n'y a pas de secret, cela passe par la limitation de la circulation.</p> <p>Je vous ai fait parvenir une lettre du Président Viala qui propose de modifier le carrefour de la D549 qui descend de La Crouzille, avant le pont, de façon à canaliser l'essentiel de la circulation, principalement les poids lourds et les gros véhicules et engins agricoles vers la route de Mazerolles et donc la traversée de l'Aveyron sur le pont de la Frégère et non sur le pont St Blaise. (Ce qui devrait être le cas aujourd'hui)</p> <p>Des aménagements seront réalisés, de part et d'autre du pont St Blaise, pour indiquer et pour faire en sorte que seuls les véhicules légers puissent l'emprunter avec bien sûr les deux roues et piétons.</p> <p>Le total de ces aménagements (carrefour et accès au pont) est estimé à 30 000€.</p> <p>En parallèle de cet aménagement le département propose de procéder à un échange de domanialité sur les voies adjacentes. Cela consiste à passer en voirie communale les 700m de l'actuelle D594 depuis le cimetière jusqu'après le pont, et de l'échanger avec la promenade de la Rivière qui sur les 1100m du Pont St Blaise jusqu'à la D39 (Route de Mazerolles) deviendrait D594.</p> <p>Cet échange serait accompagné d'une soulte de 45 000€ versé par le département à la commune, calculé sur une base de 30 ans d'entretien annuel du pont, et le département va prendre en charge les travaux de modification du carrefour avant le pont, les chicanes de part et d'autre pour limiter la circulation, ainsi que la restauration des murets, le tout chiffré à 30 000 €.</p> <p>Je ne vous cache pas mon désappointement au regard des accrochages répétés qui dégradent ce pont, sans parler de quelques incivilités qui s'y rajoutent et qui se renouvellent régulièrement.</p> <p>Il convient donc aujourd'hui de décider si nous acceptons cette proposition, je vous laisse la</p>

parole.

Le département est un partenaire de la commune. Il nous assure que la structure du pont est en bon état.

Nous pouvons ajouter à la délibération la réserve que l'état de l'ouvrage ne soit pas dégradé, mais je ne suis pas inquiet là-dessus.

Mathieu Laroussinie demande si on a contacté les riverains

Gilbert Blanc répond que non, dans la mesure où aucune décision n'est prise

pour l'instant

Mathieu Laroussinie demande si ce soir elle va être prise ?

Gilbert Blanc répond que oui.

Mathieu Laroussinie ajoute : je pense qu'il faut rencontrer les riverains, l'AGAAC notre locataire qui a quand même les chalets à proximité et des clients. Sans oublier que cette voie est empruntée pour la promenade régulièrement. Je pense qu'il n'y a pas d'obligation ni d'urgence, et qu'il serait intéressant d'échanger avec les riverains. Faire une réunion de quartier, leur présenter le projet et ensuite décider. je propose au conseil de reporter ce sujet.

Virginie Le Floch ajoute que de toute façon les gros véhicules ne peuvent pas passer sur le pont, c'est déjà ce qui se passe dans la pratique. Du coup ce serait officialisé

Claude Rabayrol pense qu'il faut faire attention, on va arriver à un problème, qui n'est peut être pas si important que ça, mais par contre on risque d'en créer un autre, en faisant passer une route départementale dans un camping, y'a quand même la piscine, les chalets, des gens qui se promènent. Puis c'est une route inondable en plus! Ce qu'on voit c qu'il ya pas de panneau... il faut mettre des panneaux.

Virginie Le Floch ajoute que cela ne va pas changer grand-chose pour les gens qui se promènent si c'est une route départementale ou communale, en fait les gens ne regardent pas le nom de la route.

Les voitures passeront de toute façon.

Claude Rabayrol répond qu'il en a parlé autour de lui, car ce n'est pas anodin. Et ce qu'on voit, c'est qu'au pont Saint Blaise il n'y a aucun panneau, sauf un panneau interdit au plus de trois tonnes cinq. Les GPS font passer les automobilistes sur le pont, parce qu'il est départemental. Ne pourrait-on pas mettre des panneaux indicatifs en amont, afin que les camions passent par Mazerolles.

Pierre jean Bartheye signale que c'est déjà le cas

Claude Rabayrol répond : oui je sais et puis après, au cas où le camion arrive au pont saint Blaise, qu'on mette un panneau interdit au camping car, au bus, au camion et ne faire passer que les voitures sur le pont. Cette route, avait été faite pour les engins agricoles, je me rappelle, car Mr Roussel ne tenait pas trop à ce qu'on goudronne la route parce qu'il ne voulait pas voir trop de voiture, et du coup on va en faire passer plus !

Mathieu Laroussinie répond : je rejoins Claude, car en tant qu'élus on est au service des Najacois et on ne connaît pas la position des riverains. Il faut aller les voir et discuter

Gilbert Blanc signale : On n'a pas fait de réunion, mais les riverains sont au courant du projet . Notamment l'AGAAC. Il y a des pour, des contres et nous même, élus, avons beaucoup échangé pour arriver à cette proposition d'accord avec le département. Il faut quand même trouver une solution pour ce pont, c'est une horreur. La circulation des vl est maintenue sur le pont, et je ne vous cache pas que j'étais partisan de rendre le pont piéton ou cycliste, mais ça n'est pas envisageable.

Laurence Milliat explique les panneaux qui vont être installé pour orienter les gros véhicules

Claude Rabayrol propose alors pourquoi ne pas faire ça à titre expérimental ?

Mathieu Laroussinie demande si après le pont sera au frais de la commune ?

Gilbert : oui.

Claude Rabayrol ajout que s'il reste départemental, c'est le département qui paye les dégradations ! on pourrait mettre une caméra pour faire payer qui dégrade.

Gilbert Blanc précise que le pont est classé, on ne peut rien mettre dessus ni à proximité. c'est toute la complexité.

Mathieu Laroussinie précise qu'il ne faut pas se précipiter et aller voir les riverains, c'est ça qu'on veut dire !

Gilbert Blanc répond que le département à une expertise des routes que nous n'avons pas, et je leur fais entièrement confiance pour faire une route sécurisée. On les a sollicités pour étudier un cheminement piéton. Et sur le fond ça ne change rien, la circulation y est !

Mathieu Laroussinie se demande pourquoi ne pas reporter et voir les riverains ?

Gilbert Blanc dit que les avis sont partagés, mais il faudra bien prendre une décision. Je ne suis pas contre de reporter. Mais les panneaux ne sont pas la solution ! je vous propose qu'on retarde et qu'on essaie de voir avec les riverains.

La décision est ajournée à un prochain Conseil.

Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour														
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :0 Pour :0 Contre :0 Abstention(s) :0															

91/2024 : Constitution d'une entente intercommunale pour l'installation d'une fourrière/refuge sur Villefranche de Rouergue

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Gilbert Blanc présente de point :

Nous avons comme beaucoup de communes, un problème important à régler : celui de la divagation des animaux, problématique sur laquelle nous sommes inopérants.

L'art. L. 211-24 du Code rural oblige toutes les communes à disposer d'une fourrière.

Nous nous sommes posés la question comment résoudre ce problème et une proposition est en débat.

Nous aurions aimé que la communauté de communes prenne cette obligation à sa charge mais n'étant pas dans ses attributions, elle ne peut le faire (nous verrons qd même qu'elle ne nous laisse pas tomber !

La seule fourrière existante sur le territoire est celle de Villefranche de Rouergue.

La proposition qui est faite est que nous créions une entente entre les communes qui composent la communauté et qui le souhaitent, et la mairie de Villefranche met à disposition la fourrière existante, peu utilisée, aux anciens Haras.

Comme une fourrière seule ne suffit pas puisque les animaux ne peuvent y rester que 8 jours, il faut un refuge.

Les locaux de Villefranche peuvent accueillir tt cela mais vous vous en doutez il y a des travaux de rénovation et mise aux normes pour un montant de 300 000€, charge à partager.

La communauté de communes, par le dispositif de fonds de concours exceptionnel, pourrait en prendre à sa charge 50% et le reste serait à se répartir entre les communes. Si toutes sont d'accord pour contribuer, cela représenterait 10€ par habitant, une seule fois au titre de l'investissement.

Pour faire fonctionner l'estimation du coût annuel pour les communes est environ de 1,60 € par habitant.

Vous avez eu les informations à ce sujet et je vous laisse la parole.

Virginie Le Floch demande si on a obligation ?

Gilbert Blanc acquiesce.

Natacha Clouzet demande si on connaît les chiffres des chiens qui sont amenés à la fourrière ?

Gilbert Blanc répond que non, car les chiens ne sont pas un problème car souvent adoptés. Par contre, les chats prolifèrent. Heureusement, nous avons une association qui s'occupe de la stérilisation. Mais le refuge qui serait créé, serait créé pour les chats. par contre si toutes les communes ne venaient pas à adhérer, je ne souhaite pas dépasser la somme de 10 €/habitant. Mais ceux qui travaillent sur le projet, disent qu'il y a possibilité d'extension aux communes environnantes, voire au département.

Alain Andrieu demande si il y a un calendrier pour cette prise de décision ?

Gilbert Blanc précise qu'ils demandent de valider aujourd'hui un engagement

Jean Régis Souvignet demande si on peut valider un engagement plafonné, par exemple à hauteur de 8 000€ ?

Gilbert Blanc répond que oui.

Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	*	*	*	*		*	*	*		*	*	*	*	*
	contre														
	abstention					*				*					
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0															

92/2024 : Déclaration d'Intention d'Aliéner relative au Droit de Prémption Urbain.															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															
Gilbert Blanc présente ce point : Il s'agit de la vente de parcelles section AE 292 293 et 359 au 5 et 7 pl du faubourg que nous avons visité mais c'est trop onéreux à rénover, pas de préemption proposée.															
Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0															

Informations :

Fin de la séance de Conseil Municipal à

Observations éventuelles du Président du Conseil Municipal :

**rdv 16/01 pour le prochain Conseil Municipal
voeux du maire le : 26 janvier 2025**

(à dater et à signer au commencement de la séance de Conseil Municipal qui suit celle relative au présent Procès-Verbal)

A Najac, le

La Secrétaire de séance,

Nom : Isabelle Barrès

Signature :

Le Président de séance,

Nom : Gilbert Blanc

Signature :

Publié le :